

GESTION DE CRISE EN CAS D'ÉVÉNEMENT INDÉSIRABLE GRAVE OU MORTEL SUR SITE

1jour

Objectifs

- Connaître et s'approprier les dispositifs de crise et les meilleures pratiques en gestion de crise : cellules de crise, plans de gestion de crise, communication de crise, prise de décision et modalités de gestion d'une crise
- Apprendre à réagir à tout événement déstabilisateur par une préparation adaptée à votre contexte d'activité
- Savoir gérer une crise

Public

Élus du CSE

Pré-requis

Accessible à tous

Moyens pédagogiques

QCM et mise en situation

Modalités d'évaluation

Quizz, évaluation et questionnaire de satisfaction

Durée

1 jour soit 7h

Intervenant

Consultante - formatrice en prévention des risques professionnels, sécurité, ergonomie, enregistrée I.P.R.P

Financement

Financement du CSE

Modalités techniques

Possibilité de suivre cette formation en visio via Microsoft Teams.
Invitation envoyée au préalable à chaque participant.
Support de formation envoyée à l'issue de la formation

Accessibilité

En cas de situation de handicap, nous contacter en amont afin de mettre en place les adaptations et autres modalités

Programme :

Pratique

- La définition de l'évènement indésirable grave ou mortel en entreprise
- Les enjeux de la prévention en santé et sécurité : acteurs, démarches...
- La rédaction des procédures et des conduites à tenir en cas d'accident grave ou mortel, risques naturels, sanitaires ou environnementaux ...
- Les plans de continuité d'activité
- Le management de la crise : sécurisation, accompagnement, soutien et communication
- L'organisation des secours immédiate
- La collaboration avec les services de santé et sécurité au travail et l'inspection du travail
- La sécurisation du site, gestion des priorités
- La mise en œuvre de la procédure de gestion de crise
- L'information, la sécurisation et l'accompagnement des travailleurs
- La mise en place de soutien psychologique du personnel, de l'accidenté(s) et de ses proches
- Les actions à déclencher sur les machines et chaînes si besoin
- La collaboration avec les forces de l'ordre si besoin
- La réalisation des déclarations obligatoires
- La communication externe autour de l'évènement indésirable
- La réponse aux médias : quand et comment ?
- La sécurisation et l'harmonisation des pratiques
- Les différentes responsabilités des acteurs de l'entreprise
- La protection juridique de l'entreprise, les documents et les informations utiles à votre défense
- Le déroulement de l'enquête pénale, civile : les maîtriser